

	<p><i>Haut comité pour la transparence et l'information</i></p> <p><i>sur la sécurité nucléaire</i></p> <p><i>GT « Concertation Cigéo »</i> <i>du 26 juin 2020</i></p> <p><i>Compte rendu de réunion</i></p>	
	<i>Version finale</i>	<i>Date de la réunion : 26/06/2020</i>

La séance est ouverte à 14 heures sous la présidence de Jean-Claude DELALONDE.

Jean-Claude DELALONDE rappelle que le groupe de travail a rendu compte de l'état d'avancement de ses travaux lors de la séance plénière du Haut comité du 16 juin dernier. Il souhaite que le groupe de travail poursuive ses travaux en vue d'apporter ses contributions dans le cadre de la concertation post débat public sur le Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PMGMDR). La présente réunion s'inscrit dans cette démarche, et vise à valider un certain nombre d'orientations en vue de les présenter aux membres du Haut comité en octobre.

Elisabeth BLATON ajoute que lors de la réunion du 19 mai 2020, un document de synthèse reprenant les échanges des précédentes réunions avait été présenté au groupe. L'intérêt de confier le suivi des démarches de concertation et de dialogue avec la société civile sur le projet Cigéo à un comité de suivi avait également été discuté. Un nouveau document tenant compte des échanges de la précédente réunion a été communiqué aux membres du groupe de travail par mail du 25 juin 2020. L'objet de la présente réunion, après l'approbation des comptes rendus des réunions précédentes, est de discuter le contenu de ce nouveau document, à partir duquel une note d'orientation pourrait être établie et présentée aux membres du Haut comité lors de la réunion plénière du 15 octobre 2020.

I. Approbation des comptes rendus des réunions précédentes

Elisabeth BLATON demande si les membres du groupe ont pu prendre connaissance des projets de comptes rendus.

Sébastien FARIN indique ne pas en avoir encore eu le temps.

Elisabeth BLATON propose aux membres du groupe de travail de lui faire parvenir par voie électronique leurs éventuelles observations sur les comptes rendus avant le 10 juillet prochain.

L'approbation des comptes rendus des réunions du 23 janvier, 6 mars, 23 avril et 19 mai est reportée.

[Hors réunion : L'ANDRA a communiqué au secrétariat du Haut comité, par courriel du 8 juillet 2020, ses propositions de modifications qui ont été prises en compte pour les comptes rendus des réunions des 23 janvier, 6 mars, 23 avril et 19 mai 2020.]

II. Point d'échange sur le contenu du document de présentation des travaux du groupe de travail « Concertation sur le projet Cigéo »

Elisabeth BLATON indique que le document de synthèse présenté lors de la réunion du 19 mai dernier a été repris afin de rédiger un nouveau rapport portant sur l'ensemble des travaux réalisés et détaillant la démarche engagée par le groupe de travail. Les deux premiers paragraphes rappellent respectivement le contexte et le mandat du groupe de travail adopté par le Haut comité le 16 juin 2020.

Patrick BIANCHI souligne que, outre l'Andra tel qu'évoqué dans le deuxième paragraphe, les parties prenantes doivent également être impliquées. Pour obtenir l'agrément du public, la concertation doit être organisée avec lui.

Elisabeth BLATON propose de reprendre les termes du mandat du groupe de travail tel qu'adopté par le Haut comité, afin d'éviter toute ambiguïté.

La troisième partie du rapport porte sur la définition de principes généraux, qui avaient été discutés sous le terme d'« impératifs » au cours des précédentes réunions. Ces principes tels que définis doivent être pris en compte dans le cadre de toutes les actions d'information et de participation du public sur le projet Cigéo. Le premier principe est d'« assurer une continuité de l'information et de la participation tout au long du déploiement du projet » : la continuité de l'information et de la participation est indispensable pour que le public puisse faire entendre son avis à chaque étape-clé du projet Cigéo, que ce soit pendant l'instruction de la Demande d'autorisation de création (DAC) ou après cette instruction. Il est également rappelé les termes de la décision du Ministère de la Transition écologique et solidaire et de l'ASN du 21 février 2020 selon lesquels la future édition du PNGMDR « *précisera [...] les jalons décisionnels du projet Cigéo* » et « *définira [...] les modalités d'association du public aux étapes structurantes de développement du projet Cigéo* ». Le schéma présenté par l'Andra dans le cadre de sa présentation sur le jalonnement du projet lors de la réunion du 23 avril 2020 et présentant les grandes étapes du projet pourra être placé en annexe du rapport.

Sébastien FARIN indique que l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA) est en train de rédiger une note précise sur le jalonnement. Elle pourra être communiquée au groupe de travail.

Elisabeth BLATON souhaite savoir si le schéma relatif aux grandes étapes du projet présenté par l'ANDRA lors de la réunion du 23 avril 2020 reste d'actualité.

Sébastien FARIN le pense, mais vérifiera ce point.

Elisabeth BLATON indique ensuite que le deuxième principe général est de « Tenir compte des temps d'échanges avec le public déjà menés ou en cours », le troisième d'« Assurer une information et une participation du public aux échelles locale et nationale » et le quatrième de « Viser l'ensemble des publics ». Trois publics différents sont distingués : le public averti, le grand public (ou public profane) et les riverains du projet du centre de stockage. Le retour d'expérience met en évidence des difficultés à mobiliser le grand public, qui n'apparaît pas majoritaire dans la participation aux débats sur les questions nucléaires.

Marie-Line MEAUX estime que le public pense que le débat sur le nucléaire est insuffisant. Lorsque les réunions portent sur un sujet secondaire au nucléaire, elles sont systématiquement préemptées par celui-ci. A l'inverse, il est parfois difficile d'intéresser les citoyens à la question des déchets. Il convient alors de remplacer dans le rapport la mention « *dans la participation aux débats sur les questions nucléaires* » par « *dans la participation aux débats sur les déchets radioactifs* ».

Elisabeth BLATON propose aux membres de prendre en compte cette modification.

Roger SPAUTZ observe que beaucoup de citoyens, lors des débats sur le nucléaire, estiment inutiles d'y participer, car ils considèrent qu'ils ne sont jamais entendus.

Elisabeth BLATON répond sur ce sujet, le rapport recommande de rendre compte de la manière dont les contributions du public sont prises en compte.

Benoît JAQUET remarque par ailleurs que le paragraphe suivant manque de précision : « *Les riverains du projet du centre de stockage : ce public pourrait être plus mobilisable via l'organisation de réunions publiques et/ou d'ateliers thématiques dont la publicité pourrait être relayée par les collectivités territoriales* ». Il lui semble nécessaire de noter que ces démarches s'appuient sur les acteurs locaux.

Marie-Line MEAUX est d'accord sur ce point avec Benoît JAQUET. Deux idées distinctes se superposent dans cette phrase : d'une part l'organisation de réunions qui s'appuie sur les acteurs locaux de la concertation, et d'autre part l'information qui peut être relayée par les collectivités territoriales. L'organisation de réunions dans le cadre local apparaît incontournable, car il est essentiel de s'appuyer sur ce dernier et de ne pas le contourner. Toutefois, lors du débat public sur le plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs, la Commission nationale du débat public a rencontré beaucoup de difficultés à faire en sorte que les collectivités territoriales relayent l'information.

Elisabeth BLATON constate qu'une sensibilisation en amont des collectivités territoriales de toute démarche de concertation ou de dialogue avec le public s'impose.

Enfin, le cinquième principe général défini dans le rapport est le suivant : « Retenir des modalités d'information et de participation du public qui favorisent la mobilisation, en fonction de chaque catégorie du public visée ».

Sébastien FARIN observe que la rédaction du rapport donne l'impression que ces principes généraux n'ont jamais été appliqués par les acteurs comme l'ANDRA alors qu'ils le font depuis 40 ans.

Elisabeth BLATON prend note de cette remarque et précise que l'objet du rapport n'était pas de remettre en cause les démarches de concertation déjà menées et d'encourager l'application de ces principes généraux de l'ensemble de ces démarches dans la durée.

Marie-Line MEAUX observe que les orientations portent sur un domaine pour lequel la concertation sera de très longue durée. Par exemple, s'agissant du premier jalon, la période d'instruction de la DAC, le décret qui marquera le premier terme de l'autorisation ne paraîtra que 5 ou 6 ans après le lancement de la concertation. Les modalités de mobilisation du public sont alors

nécessairement particulières, et différentes de celles relatives aux concertations menées par les acteurs aujourd'hui, qui se déroulent sur une plus courte durée.

Yves LHEUREUX partage ces propos. Cependant, ce point est déjà précisé dans le document.

Marie-Line MEAUX estime que le cinquième principe mérite malgré tout d'être plus détaillé.

Elisabeth BLATON prend note de ces remarques.

Benoît JAQUET souligne qu'il est possible d'informer sur une très longue durée les citoyens, mais il est impossible de les mobiliser tout au long de cette période. Ils doivent être invités à participer à des moments clés.

Sébastien FARIN explique que le jalonnement proposé par l'ANDRA s'articule autour d'une approche similaire, et prévoit en ce sens une mise à jour tous les cinq ans du plan directeur de l'exploitation (PDE), en concertation avec l'ensemble des parties prenantes et le public conformément à la réglementation.

Jean-Claude DELALONDE observe que le premier principe, « Assurer une continuité de l'information et de la participation tout au long du déploiement du projet », mérite d'être précisé au regard des remarques des membres du groupe de travail.

Elisabeth BLATON souligne qu'il est déjà noté que *« la continuité de l'information et de la participation est indispensable pour que le public puisse faire entendre son avis à chaque étape-clé du projet Cigéo »*.

Jean-Claude DELALONDE suggère d'insister sur ce point dans la première partie du document, afin de ne pas le rappeler ultérieurement.

Elisabeth BLATON prend note de cette suggestion.

La quatrième partie du document porte sur les recommandations proposées par le groupe de travail. Ces recommandations sont de portée générale. Le groupe de travail a échangé lors des dernières réunions sur les modalités d'information et de participation, ainsi que sur les supports à utiliser et les thématiques à aborder. Au gré des échanges, il a également discuté de la gouvernance, et des recommandations qui pourraient être émises sur ce point, sachant que de fortes attentes ont été exprimées sur le sujet pendant le débat public de 2019 sur le PNGMDR. Sur ce point, il convient de discuter s'il y a lieu d'émettre des recommandations sur le sujet de la gouvernance à ce stade et dans l'affirmative sur leur nature.

Sébastien FARIN indique que le groupe de travail risque alors de formuler des recommandations sur un sujet précis, et non sur la manière d'engager la concertation, ce qui le ferait sortir de son mandat. De plus, l'ANDRA a prévu de solliciter ultérieurement le Haut comité sur la question de la gouvernance.

Jean-Claude DELALONDE rappelle qu'il a toujours été souligné par le Haut comité que les recommandations ne pouvaient se limiter à la DAC, et que la question de la gouvernance devait être soulevée. Ce n'est donc pas aller au-delà du mandat du groupe de travail que de proposer des recommandations sur celle-ci. Le Haut comité doit répondre aux demandes de l'ANDRA, mais ne

peut le faire que si les dispositifs sont clairs pour le public, et les recommandations visent à apporter cette clarification.

Sébastien FARIN remarque que le groupe de travail porte sur la concertation. Or il est proposé de formuler des recommandations sur une gouvernance du projet « *pluraliste, démocratique, transparente* ». Ce point relève d'une phase ultérieure du jalonnement. De plus, le Haut comité et d'autres acteurs pourront intervenir sur la question de la gouvernance, qui ne relève pas que de l'ANDRA.

Yves LHEUREUX estime qu'un besoin de clarification s'est fait jour dans le cadre du débat public sur le PNGMDR, notamment au regard de l'article 8 de la décision du Ministère de la Transition écologique et solidaire, qui évoque la gouvernance à mettre en place pour interroger les choix effectués, et accorde notamment un certain nombre de prérogatives au Groupe de travail PNGMDR. Aujourd'hui, il est nécessaire de préciser les instances de gouvernance du projet Cigéo, et leur rôle.

Sébastien FARIN en convient, mais le mandat du groupe de travail porte sur les modalités de concertation après le dépôt de la DAC. Il a proposé de transformer le groupe de travail en groupe de suivi, et ce dernier pourrait s'intéresser à la gouvernance, mais il lui semble trop tôt pour faire des recommandations à ce stade sur ce sujet en particulier.

Yves LHEUREUX juge qu'il est impossible de formuler des recommandations sur les modalités de concertation sans que la gouvernance soit clairement définie. Le Haut comité a entendu la demande de l'ANDRA, mais souhaite également aller plus loin que celui-ci, et présenter des recommandations au-delà du dépôt de la DAC. Certes, il n'est pas question d'écrire la gouvernance de demain, mais le groupe de travail a toute sa place pour faire des recommandations sur celle-ci.

Elisabeth BLATON propose d'évoquer la gouvernance du projet Cigéo à la fin du rapport, dans le cadre des recommandations sur la coordination et le suivi de la mise en œuvre des concertations et des temps d'échanges avec le public.

Jean-Claude DELALONDE souligne toutefois que depuis la sollicitation de l'avis du Haut comité par l'ANDRA en 2019, qui était d'ailleurs contestée par certains membres du Haut comité compte tenu des problèmes de gouvernance qu'elle posait, le Ministère a pris une décision en février 2020. Il ne serait pas sérieux de ne pas la prendre en considération.

Sébastien FARIN ne s'oppose pas à ce que la question de la gouvernance soit soulevée, mais la demande de l'ANDRA, si elle était complexe, était précise (elle portait sur les modalités de la concertation sur le projet Cigéo après le dépôt de la DAC). De même, le mandat du groupe de travail est clair. En formulant des recommandations sur la gouvernance, le groupe de travail sort de son mandat.

Audrey LEBEAU-LIVE propose de formuler des recommandations sur l'évolution de la concertation, et s'il apparaît que des recommandations sur la gouvernance s'imposent également, elles pourront être rédigées sous la forme de perspectives à travailler.

Elisabeth BLATON observe que la gouvernance apparaît déjà dans les sujets à débattre indiqués dans le rapport. Le point peut donc être approfondi, et être noté en fin de document, en indiquant que le comité de suivi devra l'étudier.

Benoît JAQUET estime qu'il s'agit de la meilleure solution. Les propositions ne doivent pas apparaître comme des recommandations, mais comme des pistes de réflexion pour un futur comité de suivi.

Elisabeth BLATON signale que Marie-Line MEAUX a suggéré d'indiquer que la mise en œuvre du projet devrait être contrôlée en ayant recours à des évaluations et des expertises contradictoires. Le public attend que la gouvernance soit plurielle, et que des contre-expertises indépendantes soient réalisées.

Benoît JAQUET souligne que des expertises contradictoires ont déjà été organisées. Elles doivent être encouragées, et elles doivent être envisagées au niveau local, mais également national.

Audrey LEBEAU-LIVE constate à la suite de ces échanges un besoin de faciliter, de dynamiser et d'amplifier les démarches et les initiatives déjà engagées. Ce point pourrait être ajouté dans la troisième partie du rapport.

Roger SPAUTZ observe par ailleurs que le document recommande « *une gouvernance du projet à l'échelle nationale et locale* ». Il demande si d'autres projets relèvent déjà d'une telle double gouvernance.

Yves LHEUREUX rappelle qu'il a déjà été souligné que Cigéo imposait d'inventer de nouvelles formes de gouvernance.

Igor SGUARIO s'interroge sur l'articulation entre les recommandations du groupe de travail sur la gouvernance et le Code de l'environnement, car il peut être intéressant de se fonder sur les dispositifs existants, comme le plan directeur de l'exploitation tel que mentionné à l'article L. 542-10-1 du code de l'environnement.

Sébastien FARIN explique que le plan directeur de l'exploitation de Cigéo reprend un certain nombre de thèmes, dont celui de la gouvernance, sur lequel l'ANDRA fera des propositions dans le cadre de la deuxième phase de la démarche de concertation qui sera prochainement présentée. Dans cette phase, l'ANDRA saisira le Haut comité, et celui-ci pourra formuler des recommandations sur la base des propositions du plan directeur de l'exploitation de Cigéo.

Igor SGUARIO se demande si ces recommandations sur la gouvernance ne pourraient pas d'ores et déjà s'appuyer sur le plan directeur de l'exploitation.

Elisabeth BLATON répond que le groupe de travail, au vu des précédents échanges, ne formulera pas de recommandations sur le sujet, mais soulignera qu'il devra faire l'objet d'un débat, en précisant les points qui seront à examiner.

Sébastien FARIN ne s'oppose pas à ce qu'il soit indiqué dans le rapport que la question de la gouvernance constitue une question centrale sur laquelle il conviendra de travailler.

Jean-Claude DELALONDE comprend la position de Sébastien FARIN, mais souligne qu'elle reviendrait à remettre en cause le travail réalisé pendant un an par le groupe de travail.

Elisabeth BLATON observe que dans la partie « Les questions et thématiques à discuter », le document reprend les sujets qui doivent être mis au débat. Il peut être précisé qu'ils peuvent l'être

pendant l’instruction de la demande d’autorisation de création du projet, mais également dès à présent.

Jean-Claude DELALONDE admet que commencer la quatrième partie par la question de la gouvernance peut choquer au regard du mandat du groupe de travail, mais le sujet ne doit pas être évacué pour autant.

Elisabeth BLATON propose de supprimer la partie A de la quatrième partie, et de ne conserver que les recommandations sur les modalités d’information et de participation du public sur le projet Cigéo (la mise en ligne d’une plateforme numérique dédiée au projet Cigéo, la réalisation d’une base de données vivante, et la rédaction de documents support aux concertations et aux temps d’échange avec le public), les formes de la participation, et les questions et thématiques à discuter. Parmi ces derniers, sont à noter les sujets relatifs à l’objectif et à la nature même du projet, les questions liées à la sûreté du centre de stockage et ses conditions d’exploitation, le jalonnement et la gouvernance. Ces sujets pourront faire l’objet d’une hiérarchisation, notamment en interrogeant le public sur ceux qu’il estime nécessaire d’aborder en priorité.

Jean-Claude DELALONDE estime que cette manière de procéder répondrait aux exigences de l’article n° 8 de la décision de février, dans laquelle il est indiqué que « *le PNGMDR précisera les conditions de mise en œuvre de la réversibilité du stockage, en particulier en matière de récupérabilité des colis, les jalons décisionnels du projet Cigéo ainsi que la gouvernance à mettre en œuvre afin de pouvoir réinterroger les choix effectués* ».

Roger SPAUTZ observe que parmi les sujets à étudier, celui de la responsabilité en cas d’accident ou d’incident avait été souligné lors de la précédente réunion.

Elisabeth BLATON explique que ce sujet pourrait plutôt faire l’objet d’une fiche de connaissance que d’un débat.

S’agissant des supports d’information, le rapport reprend les éléments discutés lors de la dernière réunion du groupe. En ce qui concerne les formes de participation, les préconisations pourraient être plus détaillées selon la catégorie des publics visés, afin notamment de toucher toutes les générations.

Sébastien FARIN souligne que, la concertation se déployant sur une longue période, les modalités de participation qui peuvent apparaître pertinentes aujourd’hui pourraient ne plus l’être dans quelques années. Par conséquent, il n’estime pas judicieux de préciser trop en détail les dispositifs de concertation.

Elisabeth BLATON remarque en ce sens que lors du quatrième réexamen des réacteurs, des groupes d’étudiants avaient été constitués. Leur contribution était intéressante, mais ces groupes ne duraient qu’une année, et ne pouvaient être reconstitués deux ou trois ans plus tard, ce qui constituait leur limite.

Par ailleurs, s’agissant de la gouvernance, les trois sujets que le document propose d’étudier sont :

- La mise en œuvre d’une gouvernance spécifique dédiée au projet sur le long terme à une échelle locale ou à double échelle locale et nationale ;
- La participation de la société civile à la définition et à la mise en œuvre d’un plan de gouvernance au sens large du terme ;
- La capacité d’intervention d’expertises indépendantes.

Yves LHEUREUX signale, en ce qui concerne le jalonnement de la mise en œuvre du projet, que les CLI ont besoin d'éclaircissement sur la phase industrielle pilote, qui leur apparaît décisive, mais qui n'a pas encore fait l'objet d'un réel débat. Le Haut comité pourrait recommander d'informer plus particulièrement sur cette phase.

Elisabeth BLATON propose de préciser que *« le groupe de travail recommande qu'une hiérarchisation de ces sujets à aborder au cours de l'instruction de la demande d'autorisation de création soit menée, en veillant notamment à prendre en compte les attentes qui ont été exprimées au cours des derniers mois (dans le débat public ou via d'autres biais) »*.

Sébastien FARIN souligne que les deux sujets clés de la deuxième phase de la concertation de l'ANDRA sont la gouvernance et la phase industrielle pilote. La feuille de route sera présentée au groupe de travail avant octobre, ce qui lui permettra de formuler des recommandations plus précises.

Yves LHEUREUX a conscience que la phase industrielle pilote sera abordée par les acteurs impliqués lors de leurs différentes démarches et initiatives, mais le public a également besoin d'éclaircissements.

Jean-Claude DELALONDE observe que lors de ses réunions, le groupe de travail a insisté sur l'importance des initiatives des différents acteurs, mais également sur le fait que celles-ci devaient être engagées dans le cadre d'une concertation, afin qu'elles ne fassent pas doublon. La même exigence s'applique à la phase industrielle pilote.

Sébastien FARIN répond que l'ANDRA est disposée à contribuer à toutes les démarches qui seront conduites, afin qu'elles soient les plus collectives possible, quand bien même en tant que maître d'ouvrage, il lui revient de déposer un dossier de demande d'autorisation de création et doit respecter son propre calendrier.

Elisabeth BLATON indique que le rapport reprend ensuite les sujets à clarifier, soit dans les fiches de connaissance, soit de clarification des points de controverse. Le comité de suivi devra coordonner les travaux afin que ces fiches soient disponibles lors du dépôt de la DAC.

La dernière partie du document reprend les orientations proposées quant à la coordination et au suivi de la mise en œuvre des concertations et des temps d'échanges avec le public. Ainsi, il est proposé de mettre en place un comité de suivi qui, avec l'ensemble des acteurs, suivrait les démarches de concertation et de dialogue avec la société civile sur le projet Cigéo et en apprécierait la lisibilité, la complémentarité et l'adaptation aux grands principes recommandés par le Haut comité. Ce comité de suivi sera pluraliste, et constitué de représentants de chacun des collèges du Haut comité. Il veillera notamment au respect des principes généraux définis dans la deuxième partie, à la mise en œuvre des recommandations proposées dans la troisième partie, et à la lisibilité des informations mises à disposition du public et de l'ensemble des démarches de concertations et de dialogue avec le public. Il demandera à l'ANDRA, maître d'ouvrage du projet, ainsi qu'à l'ensemble des parties prenantes à l'initiative de démarches de dialogue avec le public de lui rendre compte régulièrement de l'avancement de leurs projets et démarches. Ce comité s'assurera en particulier que les temps d'échanges et de débats avec la société civile sont mis en œuvre de façon d'une part à favoriser la participation des différents publics et à être lisibles pour ceux-ci, et d'autre part à aborder dans leur globalité les questions récurrentes soulevées par la société civile et *a minima*, les questions et les sujets identifiés dans la deuxième partie du rapport. Enfin, de façon à

coordonner les travaux de ce comité de suivi avec ceux du groupe de travail PNGMDR, il est proposé que chacune de ces instances rendent compte de leurs travaux à l'occasion de réunions plénières du Haut comité.

Benoît JAQUET estime que l'expression « orienter et conseiller » (dans la phrase « *Le comité de suivi invitera les parties prenantes à l'initiative de démarches de dialogue avec le public à lui faire part de leur retour d'expérience [...] afin qu'il puisse orienter et conseiller les autres parties prenantes* ») est trop forte.

Sébastien FARIN observe en outre qu'il est question de rechercher « l'appui de personnes spécialisées dans la communication publique ». Or cette dernière renvoie à la communication entre institutions, alors c'est plutôt la vulgarisation scientifique qui doit être visée.

Elisabeth BLATON prend note de ces remarques.

Patrick BIANCHI se demande quel public est concerné par cette communication, sachant qu'il est très difficile d'adapter le discours scientifique du secteur nucléaire de manière à le rendre accessible au grand public.

Elisabeth BLATON explique que le comité de suivi devra inviter des professionnels de la concertation afin de réaliser un état des lieux des échanges engagés ou qui seront engagés avec les publics, de manière à identifier les éventuelles lacunes qui nécessitent d'être comblées.

Sébastien FARIN ajoute que dans ce contexte, trois types de communications existent : la communication publique (entre les institutions), la communication au sens large, et la communication scientifique et technique (qui doit rendre des sujets techniques accessibles au plus grand nombre).

Elisabeth BLATON propose de programmer une prochaine réunion du groupe de travail au cours de laquelle l'ANDRA pourrait présenter sa feuille de route et le groupe pourrait finaliser le rapport, dans le but de présenter un projet de note d'orientation au Haut comité lors de sa séance plénière d'octobre.

Sébastien FARIN rappelle qu'une visite des installations de l'ANDRA avait été envisagée avant la crise du Covid-19. Il propose son organisation le 15 ou le 17 septembre prochain.

Les prochaines réunions du groupe de travail sont planifiées en visioconférence les 3 et 16 septembre, et la visite des locaux de l'ANDRA est prévue le 17 septembre prochain.

La séance est levée à 16 heures 15.

Liste des participants

Membres du groupe de travail :

BIANCHI Patrick	Collège des organisations syndicales
CHATY Sylvie	DGEC/DE/SD4/4A
DELALONDE Jean-Claude	Collège des CLI – Pilote du groupe de travail
DUQUESNOY Thierry	CEA
FARIN Sébastien	ANDRA
JAQUET Benoît	CLIS Bure
LAFFITTE Olivier	Collège des organisations syndicales
LEBEAU-LIVE Audrey	IRSN
LHEUREUX Yves	ANCCLI
MARSAL François	IRSN
MEAUX Marie-Line	Garant de la concertation post débat public 2013
NOIVILLE Christine	Présidente du HCTISN
QUENTEL Julie	ANDRA
SGUARIO Igor	ASN
SPAUTZ Roger	Greenpeace

Secrétariat du Haut comité :

BLATON Elisabeth	Secrétariat technique du HCTISN
MERCKAERT Stéphane	Secrétariat technique du HCTISN